RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A GOOD SERVICE
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 Euros
60, rue François 1er 75008 Paris
939 153 300 RCS Créteil

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 01/07/2025

L'an deux vingt cinq
Le premier juillet
A dix heures

L'Associé Unique de la société A GOOD SERVICE a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Il est décidé de transférer le siège social de la société au : 4, rue des Bourets 94500 Champigny sur Marne
Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 4, rue des Bourets 94500 Champigny sur Marne
Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités et du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés

